Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260518-D2026_46-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 mai 2026

N° D2026-46

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 12/05/2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, BLOUIN Xavier (arrivé à 19h35), CADIO Thierry, DAVID Thomas, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse et VERNE Patricia.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), DUFLOT Lucile (procuration à Roland LUCAS) et TORMOS Henri.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents :** 12 **Procurations :** 2

Secrétaire de séance : VERNE Patricia

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'exercice de son Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre de la vente de la propriété sise : 11 la Lande à Tressignaux – cadastrée section A numéro 1 356.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain pour la parcelle cadastrée section A numéro 1 356 sise 11 la Lande à Tressignaux.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENTION
12	14	0	0

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire
Fabien JOUSSE

MAIRIE DE TRESSIGNAUX * 22290 CÔTES D'ARMOR *